



L'Assemblée Générale Ordinaire de la société CARTIER SAADA S.A à Conseil d'Administration Au capital de 52.650.000 Dirhams, s'est tenue le 4 Septembre 2014 à 16 heures au siège de la société sous la présidence de Monsieur Pierre CARTIER.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2014 et les résolutions qui lui ont été soumises.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et le compte des produits et charges de l'exercice social 2013/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2013/2014, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide la répartition suivante:

Résultat de l'exercice 2013/2014..... 4 919 764,22 DH

Report à nouveau antérieur.....19 992 547,91 DH

Bénéfice Distribuible.....24 912 312,13 DH

Dividende (0,40 dirham brut/action...2 106 000,00 DH

A reporter à nouveau2 813 764,22 DH

L'Assemblée générale décide que les dividendes seront disponibles en paiement à partir du 26 Septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, conformément aux statuts et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de QUATRE ANNEES c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017/2018 :

Madame DEBBAGH AICHA

Madame DEBBAGH KHADIJA

Madame EL MAAROUF AICHA

Monsieur PIERRE CARTIER
Monsieur THIERRY CARTIER
Monsieur BENIDER OMAR
Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI
et Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN

dans la fonction d'administrateur de la société.

Mesdames DEBBAGH AICHA, DEBBAGH KHADIJA et EL MAAROUF AICHA, et messieurs PIERRE CARTIER, THIERRY CARTIER, BENIDER OMAR, BERRADA AZIZI EL HADI et DEBBARH MOUNIR MY HASSAN présents ou représentés déclarent accepter ce renouvellement pour 4 années dans la fonction d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2013/2014

à DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de TROIS ANNEES :

Monsieur Abdellatif KABBAJ et Monsieur TIJANI ZAHIRI

Dans les fonctions de commissaires aux comptes consolidés de la société CARTIER SAADA SA et ses filiales, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.